

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1816

présenté par

M. Garot, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Delautrette, M. Bertrand Petit, Mme Thomin et M. Potier

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« L'État et les régions mettent en œuvre un programme national de promotion de la formation continue auprès des actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment en mobilisant le réseau « France services agriculture » créé par la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à utiliser le réseau France services agriculture pour promouvoir la formation continue auprès des actifs agricoles.

Le réseau France services agriculture, créé par le présent projet de loi, vise à accompagner sous forme d'un « guichet unique » dans chaque département, les personnes souhaitant s'engager dans une activité agricole ou projetant de transmettre leur exploitation. Le présent amendement propose que ce maillage du territoire soit également mis à profit pour informer les actifs du secteur agricole sur les possibilités de formation continue dans leurs filières, et de promouvoir auprès d'eux ces formations.

Cette disposition se veut complémentaire de l'objectif de développement de la formation continue énoncé dans l'article 2, et qui doit permettre d'accélérer la transition agroécologique, de préserver la compétitivité de nos filières, et de familiariser l'ensemble des actifs avec les nouvelles manières de produire.

L'investissement dans la formation continue joue un rôle crucial dans la politique de souveraineté alimentaire et de transitions agroécologique et climatique. En renforçant les compétences individuelles, on favorise la capacité d'adaptation aux transformations nécessaires dans les domaines de l'agriculture, en particulier l'agroécologie. Il s'agit d'un levier majeur pour accélérer la réalisation des objectifs de transition des systèmes agricole et alimentaire en France.

